

Conférence de presse du 1^{er} octobre 2019 Intervention d'Hugues Vidor, Président de l'UDES

Sous réserve du prononcé

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à l'UDES et merci de l'attention que vous portez à l'ESS et particulièrement aux 60 000 entreprises que nous rassemblons.

La rentrée 2020 se tient dans un contexte où l'économie sociale et solidaire essaime largement.

Nombre d'entreprises s'inspirent des modèles de l'ESS (collaboratif, circulaire...) pour développer leurs activités.

Nombre d'entreprises prennent un tournant social et environnemental dans le cadre de la loi Pacte notamment avec les entreprises à mission.

Souvent méconnues et/ou décriées, les valeurs de l'ESS sont devenues un véritable marqueur de progrès social.

Ce tournant est positif.

Toutefois si les entreprises de l'ESS et les entreprises de « l'économie classique » engagées sur le plan social peuvent travailler ensemble à redéfinir les contours des nouvelles entreprises à impact, il est nécessaire que les entreprises sociales et solidaires soumises à un cadre réglementaire et fiscal spécifique conservent leurs modes d'entreprendre et leurs spécificités.

Les entreprises de l'ESS doivent essaïmer sans se diluer, sans être instrumentalisées par les discours ambiants autour de l'économie à impact qui tend à banaliser l'ESS au profit de la RSE.

Bien au contraire, nos entreprises, plébiscitées par les salariés et notamment par les jeunes, doivent être soutenues dans leurs spécificités, pour continuer à être à l'avant-garde de l'innovation sociale.

Nous défendrons leurs intérêts dans le cadre de la loi de finances présentée la semaine dernière en conseil des Ministres.

Nous présenterons 4 dispositifs visant à faciliter l'emploi et le développement de nos entreprises au plus près des territoires et dans le respect de la dimension citoyenne qui les caractérise.

1/ La création d'un dispositif « Emplois Utilité Citoyenne »

Le secteur associatif connaît des difficultés liées à la disparition des emplois d'avenir et des contrats aidés. Le modèle économique des associations a été remis en cause. Des pans entiers d'activités ont disparu. Les Parcours Emplois Compétences (PEC) venus les remplacer, sont sous utilisés. En 2018, seuls 128 256 embauches ont été réalisées avec les PEC sur 200 000 contrats programmés par le ministère du Travail.

Le dispositif « Emplois Utilité Citoyenne » reposerait sur une aide au développement des activités des associations employeuses via l'embauche. Dégressive et étalée sur 3 ans maximum, elle permettrait à l'employeur de recruter un poste visant l'accomplissement d'une mission citoyenne en lien avec le projet associatif de la structure employeuse.

On estime qu'en réorientant les 75 millions d'euros de crédits non-consommés des PEC, plus de 5000 postes EUC pourraient être créés en 2020.

L'aide serait ciblée prioritairement sur les PME associatives

Ce dispositif – que l'UDES défend avec le Mouvement associatif - répondrait notamment au souhait exprimé par le Président de la République à l'issue du Grand débat national, de bâtir « *une politique beaucoup plus ambitieuse pour accompagner nos associations, en particulier les plus petites, dans le travail formidable qu'elles font* ».

2/ La réforme de la taxe sur les salaires

D'une grande complexité, ses règles de calcul vont à l'encontre des objectifs de la politique de l'emploi car, globalement, plus une entreprise embauche et plus elle paye de taxe.

L'Union propose d'organiser un groupe de travail avec les services du Ministère de l'Economie afin d'étudier la mise en œuvre des préconisations formulées par la Cour des Comptes :

- maintenir la progressivité de la taxe mais en fixant des tranches au-dessus du SMIC et en les proratisant en fonction de la quotité de travail ;
- opter pour un taux unique au lieu des 3 taux actuels quel que soit le niveau de rémunération, quitte à ajuster le niveau des franchises ou des abattements dont bénéficient certains redevables

3/ La création d'un crédit d'impôt à l'innovation sociale (CIIS)

Il serait créé en extension du crédit impôt recherche (CIR) pour les structures à but non lucratif, comme c'est le cas pour le crédit d'impôt innovation. L'entreprise bénéficiaire du CIIS devra en contre-partie mesurer l'impact social de ses activités afin d'objectiver le soutien aux structures non-lucratives à partir d'indicateur de performance intégré au PLF 2020. Elle pourra notamment le faire à partir d'un outil que l'UDES mettra à disposition des TPE et des PME à partir de janvier 2020.

4/ Le soutien au mécénat d'entreprises : Le mécénat d'entreprise est une importante source de financement pour le secteur associatif et caritatif qui permet la réalisation d'activités à fort impact social. Il doit être préservé en l'état. Par ailleurs, l'exonération accordée aux associations d'aide aux plus démunis dites « loi Coluche » n'est pas une solution appropriée. Cette décision instaure des distinctions entre les bénéficiaires des dons et donc une hiérarchisation des causes de l'engagement.

L'UDES sera également au rendez de l'actualité sociale, avec 3 dossiers prioritaires

1/ Première priorité, la réforme des retraites

Pour être aboutie, la réforme des retraites doit s'inscrire dans l'évolution globale du système de protection sociale avec notamment la dépendance, l'accompagnement des personnes fragiles et la création éventuelle d'un cinquième risque de la Sécurité sociale.

A ce stade, et compte-tenu des éléments liés à la fusion des régimes spéciaux et indépendants avec le régime général, il est à craindre que cette réforme ne soit trop ambitieuse et qu'elle pose des questions d'équilibre financier si l'ensemble des 42 régimes sont fusionnés.

Quelques soient les pistes retenues, il sera nécessaire que le nouveau système universel n'augmente pas les cotisations des employeurs et des salariés du régime général. Il ne devra pas affaiblir les droits du régime général actuel, y compris les retraites complémentaires obligatoires.

La durée de cotisation et l'âge de départ ne sont plus des données pertinentes dans un régime universel. Il est nécessaire de trouver une autre mesure permettant de définir un taux de conversion optimal. C'est ce que propose le rapport avec l'âge pivot. L'UDES est favorable à l'âge pivot de 64 ans proposé par le rapport Delevoye sous réserve de l'équilibre du régime en prenant en considération les nouveaux droits listés dans le rapport concernant les femmes, les proches aidants et le minimum de pension fixé à 1000€.

Le cumul emploi-retraite doit être limité avec l'instauration d'un âge maximal à partir duquel le cumul ne serait plus possible. Au-delà de cet âge maximum, les cotisations pourraient être reversées au bénéfice de la solidarité.

Les **cotisations des micro-entrepreneurs** ne doivent pas être modulées à un niveau inférieur à celui des autres ressortissants du régime universel.

Enfin, le rapport propose que l'UDES siège au sein de l'Assemblée générale. Ce n'est pas suffisant. Les entreprises et structures couvertes par l'UDES emploient plus de 750 000 salariés qui cotisent largement au système. Au regard de ce poids économique, l'Union demande à siéger au CA de la Caisse nationale universelle aux côtés des autres organisations multiprofessionnelles et des organisations interprofessionnelles.

2/ Deuxième priorité, le soutien aux filières du médico-social

La transition démographique nous oblige à revoir à la hausse tous les dispositifs de soutien et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des acteurs intervenants dans ce domaine (établissements pour personnes âgées et services à domicile).

L'UDES regrette déjà au moment de la sortie du rapport Libault sur la dépendance, le fait que les besoins de financement des services à domicile et des EHPAD étaient sous-estimés.

L'Union demande une revalorisation des salaires ainsi qu'une tarification couvrant les coûts réels des services à domicile. Par ailleurs, le soutien aux aidants familiaux et aux plates-formes de services de soins et d'aide à domicile en zone rurale doit être largement renforcé.

L'UDES souhaite que ces mesures soient votées dans le cadre du PLFSS sans attendre le projet de loi dépendance.

3/ Troisième priorité, la mise en œuvre du Revenu Universel d'Activité

La création d'un Revenu Universel d'Activité a été annoncée par le Gouvernement dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté en septembre 2018.

Alors que la concertation se poursuit et qu'un projet de loi doit voir le jour en 2020, l'UDES soutient la création du RUA, sous condition de ressources, qui fusionnerait plusieurs prestations et permettrait de lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Cette proposition est très proche de celle formulée par l'Union en 2016 (réforme des minimas sociaux pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et création d'un revenu de base inconditionnel en lieu et place du RSA).

Ce dispositif doit *in fine* être un levier pour développer l'emploi. La somme des aides sociales contenues dans ce RUA devra toujours être inférieure au montant d'un SMIC par personne et ceci afin d'encourager les bénéficiaires à un retour à l'emploi dans les métiers en tension.

Enfin, cette rentrée qui marque le mi-mandat du Président de la République est éminemment politique

La crise des Gilets Jaunes a profondément marqué la première partie de mandat du président de la République et la pousser à repenser quelque peu ses méthodes. Elle a montré la manière dont un mouvement sporadique peut exprimer les attentes de la population mais également fortement déstabiliser le fonctionnement de notre pays.

Nous comprenons un certain nombre des revendications des Gilets jaunes quasi toutes liées à leur souhait de mieux vivre, de mieux accéder à l'emploi, de rester près de leurs proches.

Nous avons été forces de propositions tout au long des concertations organisées par les pouvoirs publics au niveau local et nous continuerons à l'être.

Nous n'avons cessé de répéter que la mobilisation pour l'emploi passe par les territoires. Nous en sommes persuadés. Ce n'est pas seulement au niveau national que les choses doivent se décider. Apporter paix sociale et emploi suppose de venir en soutien des entreprises locales qui transmettent des valeurs citoyennes tout en créant de l'emploi et de la cohésion sociale dans les territoires. Soutenir ces entreprises ce n'est pas venir au chevet d'un malade, c'est au contraire investir et avoir un retour sur investissement profitable sur le plan social et sur le plan économique.

Soutenons la mobilité des jeunes et levons les freins à l'emploi !

- Adapter les aides au logement pour les jeunes apprentis qui habitent en colocation, en résidences intergénérationnelle ou en foyer.
- Développer des auto-écoles associatives solidaires qui proposent des tarifs réduits pour le permis de conduire aux personnes en situation sociale précaire.
- Développer des crèches associatives et mutualistes proposant des horaires et modes de garde adaptés à des situations sociales spécifiques ou d'horaires de travail atypiques.

Il faut développer l'apprentissage dans les secteurs de l'ESS ! Les associations notamment, devraient désormais disposer de plus de moyens grâce à la réforme. N'étant pas soumises à la taxe d'apprentissage, elles ne bénéficiaient d'aucun fonds de soutien pour développer l'apprentissage. Aujourd'hui, elles peuvent bénéficier de la péréquation interbranches et du financement « au contrat » défini par branche qui couvrira les frais pédagogiques des contrats d'apprentissage. C'est un plus non négligeable !

Selon les chiffres de l'Observatoire national de l'ESS publiés en 2017, les entreprises de l'ESS ont accueilli 10 351 apprentis en 2014. Le baromètre Formation professionnelle de septembre 2017, réalisé par l'UDES et le cabinet Amnyos à partir de questionnaires envoyés aux employeurs, révélait que seulement 19% des répondants ont eu recours à un contrat d'apprentissage au cours des deux dernières années. Ce même baromètre faisait apparaître :

- Un recours important à l'apprentissage des mutuelles (60% des répondants ayant recouru à ce contrat au cours des deux dernières années) et des établissements de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale (57%) ;
- Un recours notable à l'apprentissage des employeurs intervenant sous forme coopérative (25%) ;
- Un faible recours à l'apprentissage des employeurs de l'animation, du sport et du tourisme social et familial (15%) et des associations de l'insertion, des acteurs du lien social et familial, du logement social et des missions locales (11%).

Les idées ne manquent pas et le dynamisme de nos structures est à toute épreuve.

La crise des Gilets Jaunes interroge également sur la place des corps intermédiaires dans la démocratie sociale. Il est nécessaire de redonner aux organisations syndicales et patronales toute leur place dans la recherche de compromis sociaux.

La clarification du paysage de l'ESS étant à présent effectuée (structuration nationale et territoriale des CRESS d'un côté, et développement de l'organisation patronale multiprofessionnelle UDES de l'autre), l'UDES entend poursuivre ses travaux et être force de proposition sur l'ensemble des sujets de l'agenda économique et social. Afin de remplir pleinement son rôle de partenaire social, l'UDES demande une nouvelle fois à entrer dans les instances de la protection sociale.

Merci de votre écoute.